

2023-07-25-N05

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

*Nomenclature :*

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

**Le Mardi 25 Juillet 2023, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 18 Juillet 2023

**Présents :** CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

**Absents excusés :**

BOHER Monique, CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, DEDOURGE Anne-Marie, LAFFON Roxane, L'HOUE Yann, PINELL Daniel, THOMAS Patrick,

**Absents ayant donnés procuration :**

BIENAIMÉ Régis à Cécile QUINTUS,  
BOUTELLIER Jean-Pierre à Jacques GARSAU,  
TIGNON Magalie à Olivier SENYARICH,  
THAMI Halima à Sylvie VIDAL

DOUFFIAGUES Jocelyne a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**REGIE DES EAUX.  
ADMISSION EN NON VALEUR.**  
-----

Le Maire,

Rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le Comptable public,

Fait part que les mises en non-valeur présentées sont issues d'une décision de justice (dossier de surendettement), de décès sans succession et de liquidations d'entreprise,

Fait part que le Comptable Public a présenté les demandes d'admission en non-valeur et que pour le budget de l'eau cela représente un montant de 5 258,16 € et pour le budget de l'assainissement un montant de 2 584,07 €,

Sollicite l'avis de l'Assemblée,

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20230725-2023\_07\_25\_N05-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2023  
Date de réception préfecture : 02/08/2023

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 25 Juillet 2023,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit de recettes qui ne peuvent pas être recouvrées,

**AUTORISE** l'admission en non-valeur des titres émis sur les budgets suivants :

Budget de l'eau pour un montant de 5 258,16 €

Budget de l'assainissement un montant de 2 584,07 €,

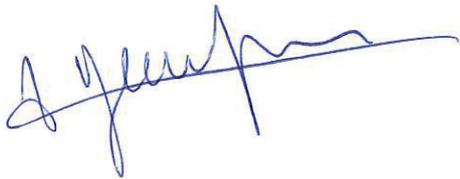
**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets susvisés,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DOUFFIAGUES Jocelyne



Le Maire,  
Jacques GARSAU



**Certifié exécutoire**

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **2 AOUT 2023**

Le Maire

- \* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- \* Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 03.08.2023

Notifié le

Accusé de réception en préfecture  
086216601088-20230725-2023\_07\_25\_N05-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2023  
Date de réception préfecture : 02/08/2023